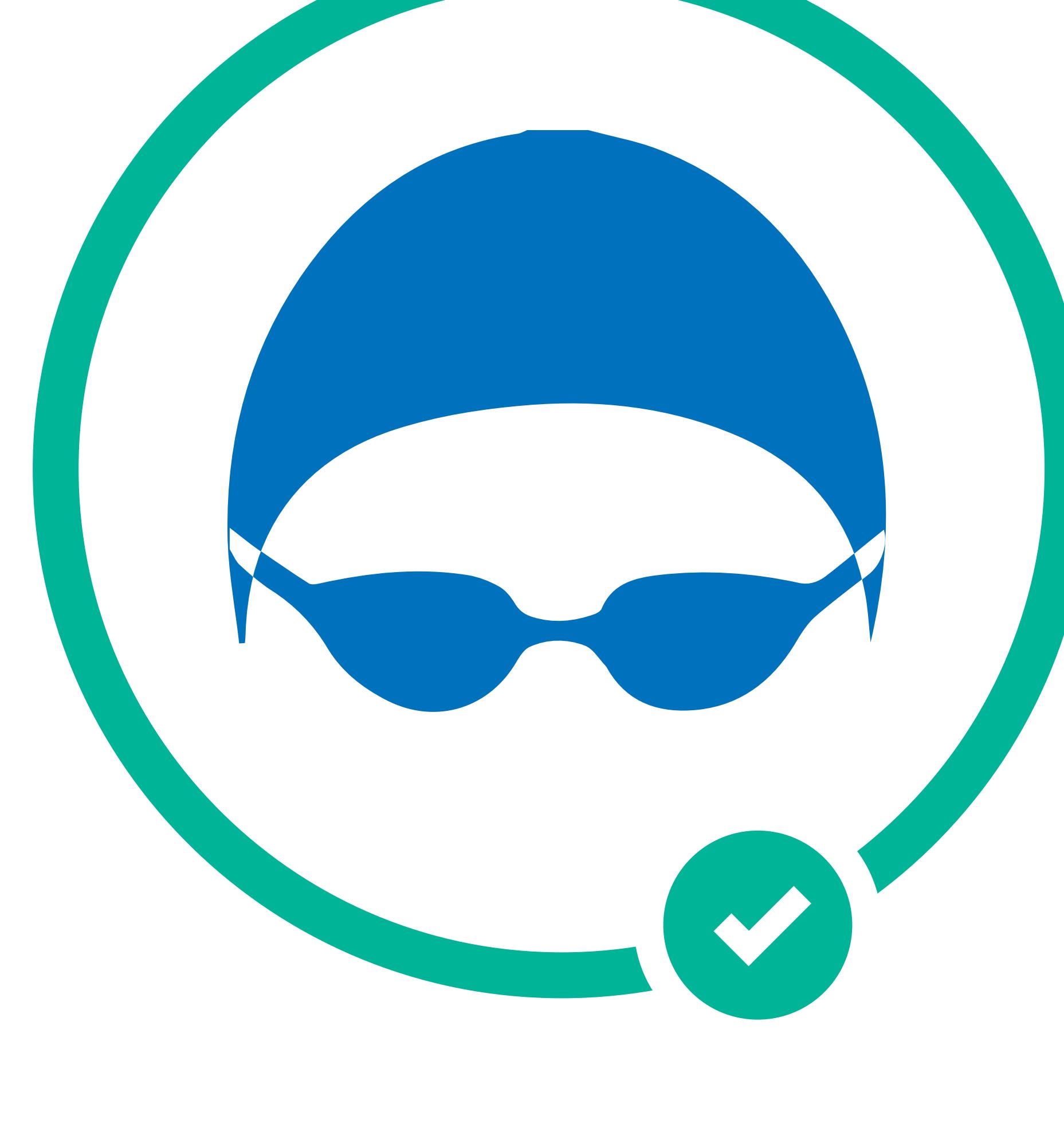


ACCÈS AQUASPORT

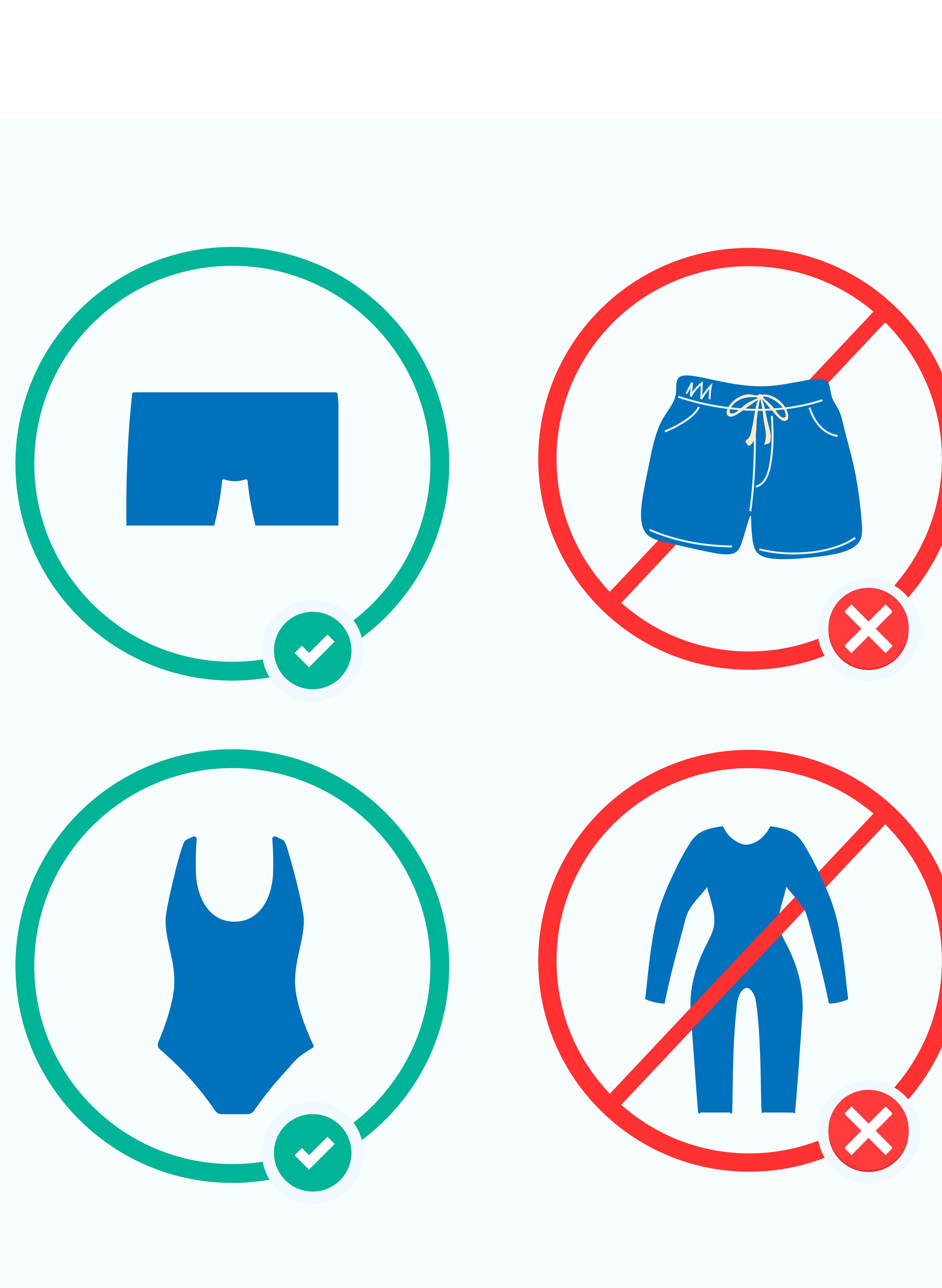
ADOPTEZ LA BONNE TENUE : MAILLOT DE BAIN ET BONNET DE BAIN !



Le port du bonnet de bain est OBLIGATOIRE pour préserver la qualité de l'eau et garantir le confort de tous.

Porter un bonnet de bain permet de :

- Limiter la pollution de l'eau du bassin
- Réduire l'encrassement des systèmes de filtration
- Éviter la présence de cheveux flottants, désagréables pour les autres nageurs
- Maintenir une meilleure hygiène pour tous les usagers



LE PORT DU SHORT DE BAIN EST **INTERDIT**, SEUL LE MAILLOT DE BAIN CLASSIQUE EST AUTORISÉ. MAILLOT DE BAIN PRÈS DU CORPS, ÉPAULES ET JAMBES DÉCOUVERTES.

EN VENTE À LA BOUTIQUE DU SPA OU À L'ACCUEIL AQUASPORT.